

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

2<sup>e</sup> / 11 / 2007  
- 9 NOV. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT - MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME TEXTILE « SANTE ET SECURITE DU CONSOMMATEUR »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2<sup>e</sup>/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 25 000 € à l'Institut Français du Textile et de l'Habillement pour la mise en place de la 2<sup>ème</sup> phase de la Plate-forme textile « santé et sécurité du consommateur » et plus précisément pour l'acquisition des mobiliers sous paillasse, du générateur d'azote, du matériel informatique et de la machine à laver de laboratoire,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 92602, nature 2042, fonction 91 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention jointe en annexe 2 au rapport et précisant les modalités de versement de la subvention départementale.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions